

Fiscalité des personnes physiques : le plan du Conseil d'Etat est insuffisant

Le Conseil d'Etat présente aujourd'hui des mesures fiscales anecdotiques. Elles ne font que maintenir Vaud dans le haut du classement des cantons qui imposent le plus lourdement les personnes physiques. Le constat est toujours le même : l'Etat n'a pas un problème de recettes, mais bel et bien de dépenses. Elles explosent ! En 2023, les contribuables ont une nouvelle fois fourni à l'Etat de Vaud d'importantes ressources. Dans ce contexte et au vu de l'insuffisance des mesures proposées, l'initiative populaire « Baisse d'impôt pour tous », portée par les organisations économiques et munie de plus 28'000 signatures, est maintenue.

Le Conseil d'Etat a proposé ce matin une diminution supplémentaire de 1,5% de l'impôt cantonal de base sur le revenu des personnes physiques, en plusieurs étapes d'ici à 2027, pour arriver à une baisse de 5% au total, ainsi qu'une diminution de 5% de l'impôt cantonal sur la fortune, en plusieurs étapes elle aussi. Mais sur le fond, malgré d'autres légères adaptations, le gouvernement fait fi d'une initiative populaire au bénéfice de l'un des plus larges soutiens jamais recueillis. La proposition du Conseil d'Etat ne soulage en rien la charge fiscale des ménages vaudois et renonce à soutenir véritablement le pouvoir d'achat de la population.

Les contribuables vaudois, les particuliers comme les entreprises, continuent d'assurer au Canton d'énormes recettes en croissance année après année. La classe moyenne vaudoise reste bien trop lourdement taxée en comparaison intercantionale. Vaud demeure invariablement dans les cantons qui imposent le plus fortement les personnes physiques, quels que soient leur revenu et leur situation familiale. Pire, certains impôts ont même été augmentés récemment aux dépens de certaines personnes morales et de certains particuliers, notamment les propriétaires de leur entreprise.

Rappelons que l'initiative déposée le 5 avril 2023 par la CVI, la CVCI et la FPV, munie de plus de 28'000 signatures, reste le seul instrument capable de soulager les contribuables vaudois. Elle vise à réduire de 12% le montant de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Ce nombre de paraphes très élevé concrétise le large soutien de la population à une politique fiscale moins écrasante que celle proposée aujourd'hui. L'initiative a l'avantage d'être simple d'application, de ne porter aucunement atteinte aux finances communales et de soulager directement les Vaudoises et les Vaudois. Vu les faibles propositions de ce jour, l'initiative est maintenue.

Pour tous contacts:

Christophe Reymond, secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise,
creymond@centrepatrional.ch, +41 79 621 12 05

Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie,
philippe.miauton@cvci.ch, +41 79 277 68 41

Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière, feller@cvi.ch, +41 79 658 31 92